

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-229/SG/IAN interdiction de séjour

n° 75-229/SG/IAN

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

11 février 1975

Numéro JO

n° 5 du 10/03/1975

Date du numéro

10 mars 1975

TEXTE INTÉGRAL

Le jour dans le district de Djibouti et dans les cercles de Tadjourah et d'Obock est interdit à M. Said Omar Deheli, 1944 A Dikhil (T.F.A.I.), condamné le 20 mai 1967, pour la cour criminelle de Djibouti 4 10 ans de travaux forcés et de l'act d'interdiction de séjour, pour meurtre, écroué le 19 juillet 1978.liberal le 19 février 1975 en vertu d'une remise de peine.